

Province de Québec

À une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 7 décembre 2009, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Pierrette Payeur, M. Mario Lessard, M. Daniel Fortin, M. Charles-Omer Brassard, Mme Julie Bernard, M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 9 novembre 2009.
3. Compte-rendu maire sur le budget 2010 de la MRC de l'Érable.
4. Avis de motion pour un règlement décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2010.
5. Taux d'intérêt pour la facturation 2010.
6. Nomination d'un répondant pour la municipalité au réseau Biblio.
7. Nomination d'une coordonnatrice de la bibliothèque pour 2010.
8. Date d'adoption pour le budget 2010 de la municipalité.
9. Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2010.
10. Achat d'environ 650 pieds de grillage galvanisé #9 usagé avec accessoires.
11. Période de questions de l'assistance.
12. Formation pour le maire et le directeur général.
13. Budget pour l'aménagement d'une borne sèche pour le service incendie et inspection des bornes fontaines.
14. Adhésion à Québec municipal pour 2010.
15. Participation financière au feuillet paroissial pour 2010.
16. Demande de la salle municipale gratuitement par des élèves de SEC II pour activité de financement d'un voyage à Toronto.
17. Correspondance.
18. Approbation des comptes.
19. États des revenus et dépenses au 30 novembre 2009.
20. Varia.
21. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2009-242

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2009-243

Approbation du procès-verbal du 9 novembre 2009.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 9 novembre 2009, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier, est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Compte-rendu du maire sur le budget 2010 de la MRC de l'Érable.

Le maire, M. Marc Simoneau, donne un bref compte-rendu verbal de la réunion de novembre de la MRC de l'Érable, au cours de laquelle le budget 2010 de la MRC a été adopté. M. Simoneau, mentionne que la quote-part de la municipalité de Laurierville a augmenté de 10,96 %, représentant un montant de 15 675.66 \$ par rapport à l'année 2009, soit de 142 977.11 \$ à 158 652.77 \$. La principale augmentation se situe à la sécurité publique avec

un montant additionnel de 11 820.00 \$. On retrouve également des augmentations au niveau de la Culture (1 005 \$), à l'Évaluation (2 409 \$), au CLDE (2 100 \$), et une diminution de 2 205 \$ à l'Hygiène du milieu.

Avis de motion pour un règlement décrétant les taux de taxes pour 2010.

M. Charles-Omer Brassard, conseiller, donne **avis de motion** qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption un règlement déterminant le taux de taxe foncière générale, les taux de taxes spéciales pour les emprunts au niveau du Rang 8 Est, pour le Pavillon récréatif, du camion de déneigement et les travaux du Rang 4, le taux de taxe spéciale pour le service d'aqueduc, et les compensations pour le service d'aqueduc, la cueillette et le traitement des déchets et des matières récupérables, et pour l'égout sanitaire pour l'année 2010.

Résolution : 2009-244

Taux d'intérêt sur les comptes de taxes 2010.

Proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que le taux d'intérêt pour les comptes en retard dûs à la municipalité, soit maintenu à 10% pour l'année 2010.

Adoptée

Résolution : 2009-245

Nomination d'un répondant pour la municipalité au CRSBP Mauricie-Bois-Francs.

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que Mme Pierrette Payeur, soit la personne déléguée, à titre de répondante, pour représenter la municipalité de Laurierville auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc., pour l'année 2010.

Adoptée

Résolution : 2009-246

Nomination d'une coordonnatrice de la bibliothèque pour 2010.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que Mme Aline Desrochers soit nommée coordonnatrice de la bibliothèque municipale de Laurierville, pour l'année 2010.

Adoptée

Résolution : 2009-247

Date pour étude et adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2010.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement que la date du 16 décembre 2009, soit retenue pour l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2010, et de l'adoption, s'il y a lieu, du budget 2010, ainsi que du programme des dépenses en immobilisations pour 2010, 2011 et 2012.

Adoptée

Résolution : 2009-248

Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2010.

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement que le calendrier ci-après soit

adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2010, qui se tiendront à 20h00 le lundi ou le mardi lorsque le lundi est un congé férié :

11 janvier	1er février	1er mars
5 avril	3 mai	7 juin
5 juillet	2 août	7 septembre (mardi)
4 octobre	1er novembre	6 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée

Résolution : 2009-249

Achat d'environ 650 pieds de grillage galvanisé # 9 usagé avec accessoires.

Attendu que la municipalité prévoit installer, en 2010, une nouvelle clôture autour du terrain du réservoir d'eau potable situé au Rang Scott, afin de remplacer la clôture existante, dont la durée de vie tire à sa fin;

Attendu que l'entreprise Semican Atlantic inc. de Plessisville offre à la municipalité environ 650 pieds de clôture usagées en grillage galvanisé # 9 de 6 pieds de hauteur avec tous les accessoires (poteaux intermédiaires, poteaux terminaux, barres transversales, chapeaux sur les poteaux, broche à la base du grillage, collets), laquelle a été démantelée au cours de l'été 2009;

Attendu que les matériaux sont en très bon état;

Attendu que la municipalité possède en inventaire, environ 400 pieds de clôture de 6 pieds en grillage galvanisé # 9;

Attendu que la clôture à remplacer au terrain du réservoir du Rang Scott, mesure environ 800 pieds;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que ce conseil juge à propos d'accepter l'offre de Semican Atlantic inc. de Plessisville, pour la fourniture d'environ 650 pieds de clôture usagée en grillage galvanisé # 9 avec les accessoires, au prix de 4 000.00 \$, taxes non incluses.

Que le prix inclut la livraison du matériel, par Semican Atlantic inc. au garage municipal situé au 477 avenue Provencher.

Que la partie de clôture non utilisée, ±250 pieds, pourra être utilisée pour un autre endroit ou offerte par soumission publique.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

- Intervention de M. Jean-Guy Dubois afin de savoir si la municipalité de Laurierville recevra également des subventions comme celles annoncées pour la Ville de Plessisville.

Le directeur général mentionne que les subventions reçues par la Ville de Plessisville sont pour le remplacement de conduites d'aqueduc ou d'eaux usées et pour améliorer le système de traitement des eaux usées. Au niveau de la municipalité de Laurierville, les conduites d'eau potable sont en bonne état, donc ne sont pas à changer à court ou moyen terme, et la municipalité n'a pas de système d'égout pour les eaux usées. Au niveau de l'égout pluvial de l'avenue Tanguay, les travaux pourraient être

effectués avec le prochain programme de Taxe d'accise sur l'essence 2010-2013, dont les modalités ne sont pas encore disponibles.

- Intervention de M. Pierre Cloutier concernant le délai pour l'installation d'un nouveau guichet automatisé à la Caisse Desjardins de Laurierville suite au récent vol de ce dernier.

M. Marc Simoneau, maire, mentionne qu'une rencontre est prévue, au début de janvier 2010, avec le directeur général et le président du conseil d'administration de la Caisse Desjardins de l'Érable, afin de faire le point sur ce dossier.

- Intervention de M. Claude Poulin, demandant des nouvelles sur le projet de l'implantation d'une tour de télécommunication par Bell Mobilité sur le territoire de la municipalité pour obtenir le signal cellulaire.

M. Marc Simoneau, maire, mentionne que Bell Mobilité est en attente de l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), laquelle devrait être délivrée dans les prochains jours, puisque Bell Mobilité a accepté de déplacer la tour de télécommunication selon les indications de la CPTAQ.

- Intervention de M. Pierre Cloutier concernant la qualité de l'eau potable délivrée par le réseau d'aqueduc de la municipalité.

M. Réjean Gingras, dir. gén., mentionne que la qualité de l'eau est excellente, et que le taux de nitrates & nitrites s'est maintenu sous la norme maximum de 10 au cours des derniers mois, soit entre 1.9 et 5.4 entre juin et novembre 2009.

- Intervention de M. Claude Poulin, soulignant l'absence d'un représentant du conseil municipal lors du dernier souper annuel de l'Unité Domrémy de Plessisville.

M. Marc Simoneau prend bonne note du commentaire de M. Poulin, et apportera une attention particulière à l'invitation pour 2010.

Résolution : 2009-250

Formation pour le maire et le directeur général.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général, M. Réjean Gingras, soient autorisés à participer à une formation offerte en collaboration par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et portant sur la nécessité d'un travail d'équipe du maire et du directeur général.

Que la formation se déroulera le samedi 13 février prochain à St-Wenceslas de 8h30 à 12h30.

Que le coût d'inscription est de 190.00 \$ par participant, taxes non incluses.

Que les frais d'inscription et de déplacement seront défrayés par la municipalité, selon la politique en vigueur.

Adoptée

Résolution : 2009-251

Borne sèche et inspection des bornes fontaines.

Attendu qu'il est prévu au schéma de couverture de risques de la MRC de l'Érable, l'aménagement de bornes sèches afin de couvrir adéquatement la partie du territoire non desservi par un réseau de bornes d'incendie;

Attendu qu'il est prévu l'aménagement d'une borne sèche sur le territoire de la municipalité de Laurierville au cours de l'année 2010;

Attendu que le directeur du Service de sécurité incendie régional de l'Érable demande à la municipalité de prévoir un montant de 5 000 \$ à son budget 2010 pour l'aménagement d'une borne sèche;

Attendu qu'il est prévu également en 2010 la vérification des bornes d'incendie sur le territoire de la municipalité de Laurierville, au coût approximatif de 25 \$ par borne d'incendie, excluant les taxes et les frais de transport;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte d'inclure dans son budget pour l'année 2010, un montant de 5 000.00 \$ pour l'aménagement d'une borne sèche sur le territoire de la municipalité, ainsi qu'un montant de ±2 000.00 \$ pour la vérification des bornes d'incendie situées sur son territoire.

Que copie de la présente résolution soit expédiée à M. Mario Gagné, directeur du Service de sécurité incendie régional de l'Érable.

Adoptée

Résolution : 2009-252

Adhésion à Québec municipal pour 2010.

Proposé par Mme Pierrette Payeur appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que la municipalité accepte de renouveler son adhésion à Québec municipal pour l'année 2010, afin de continuer de recevoir le cyberbulletin d'information portant sur le monde municipal.

Que le coût d'abonnement pour l'année 2010 est de 275.00 \$, taxes non incluses, soit le même prix que pour l'année 2009.

Que le paiement de l'abonnement soit effectué au début du mois de janvier 2010.

Adoptée

Résolution : 2009-253

Espace publicitaire sur le feuillet paroissial.

Proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte de prendre 1 espace publicitaire sur le feuillet paroissial commun des Fabriques de Sainte-Julie de Laurierville, de Sainte-Anastasia de Lyster, d'Inverness et de Val-Alain, pour l'année 2010.

Que l'espace publicitaire représente un déboursé de 200.00 \$, lequel sera versé au début du mois de janvier 2010.

Adoptée

Résolution : 2009-254

Salle municipale pour activité de financement.

Attendu que 6 élèves du 2^e secondaire et qui habitent à Laurierville désirent organiser une soirée de Noël pour les enfants de Laurierville à la salle municipale;

Attendu que l'activité est pour financer une partie de leur voyage à Toronto, lequel est organisé dans le cadre du Programme Ouverture sur le Monde à la Polyvalente la Samare de Plessisville;

Attendu que les élèves demandent la possibilité que la municipalité puisse fournir la salle municipale gratuitement pour la soirée de Noël, laquelle est prévue le vendredi 18 décembre prochain;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de fournir la salle municipale gratuitement à l'occasion de la soirée de Noël organisée par 6 élèves du 2^e secondaire, afin d'amasser des fonds pour un voyage à Toronto, dans le cadre de leur étude à la Polyvalente La Samare.

Que la soirée de Noël est supervisée par Mme Nathalie Bilodeau, parent de l'un des élèves du 2^e secondaire.

Adoptée

Correspondance.

- Lettre de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp, pour informer la municipalité qu'elle recevra un montant de 5 998.55 \$, dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2009.
- Lettre de Mme Ginette Bureau, présidente-directrice générale de Recyc-Québec, accompagnée d'un chèque au montant de 10 437.41\$, représentant le versement de la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables de l'année 2007.
- Réception de la part de la Commission Scolaire des Bois-Francs du projet de Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013. Pour cette période, il est prévu que l'école Sainte-Julie accueille la clientèle du préscolaire et du primaire, 1^{er}, 2^e et 3^e cycle, ainsi la formation générale des adultes.
- Lettre de M. Daniel Pépin, dir. gén. de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, informant la municipalité que le coût de l'aide supplémentaire pour maintenir Récupération Mauricie en opération durant la crise des prix de vente des matières recyclables, est de 972.22\$ pour la municipalité de Laurierville. Que la crise est maintenant résorbée et que le coût du tri des matières est revenu à 25.00 \$ par tonne, comme spécifié à l'entente.
- Réception du rapport annuel d'activités 2008-2009 de la Sûreté du Québec, poste de la MRC de l'Érable.
- Rapport d'approbation de la Société d'habitation du Québec, pour le budget 2009 révisé de l'OMH de Laurierville, lequel présente un déficit de 66 352 \$, dont 10% est à la charge de la municipalité de Laurierville, représentant un montant de 6 635 \$.
- Lettre de M. Marcel Carpentier, directeur au Ministère des Transports, direction de la Mauricie-Centre-du-Québec, mentionnant que la municipalité doit présenter pour l'année 2009, une déclaration de reddition de comptes, au plus tard le 30 avril 2010, relativement à la subvention pour l'entretien du réseau routier local.

Liste des comptes

Carte Sonic : Essence du 13/10 au 04/11/09	345.00
Danielle Bilodeau : Immatriculation tracteur loué et frais déplacement	226.60
Receveur Gén. Canada : Remise féd. de nov. 09	1 832.44
Ministre du Revenu : Remise prov. de nov. 09	4 029.90
Caisse Desjardins de l'Érable : Int. et capital emprunt # 2004-04.	13 070.00

Salaire : Rémunération employés déc. 09	9 995.61
L'Excellence : Ass.-salaire employés déc. 09	1 320.74
SSQ : Régime Retraite employés déc. 09	1 040.32
Ville de Plessisville : 5 jugements cour municipale	1 034.05
Fonds information foncière : 3 mutations en nov. 09	9.00
Financière Banque Nationale : Int. sur emprunts 2000-03 et 2004-01.	6 496.00
Hydro-Québec : Service aqueduc Scott du 30/09 au 25/11/09	121.02
Hydro-Québec : Service Croix Scott du 30/09 au 25/11/09	88.17
Hydro-Québec : Service aqueduc rue Mercier du 24/09 au 19/11/09	907.52
Hydro-Québec : Service édifice du 30/09 au 24/11/09	752.74
Hydro-Québec : Service eaux usées rue Grenier du 25/09 au 24/11/09	84.89
Hydro-Québec : Service caserne du 30/09 au 24/11	214.15
Hydro-Québec : Service biblio du 30/09 au 24/11/09	243.03
Hydro-Québec : Service garage du 30/09 au 24/11/09	223.11
Hydro-Québec : Service lumières de rues du 1 au 30 nov. 09	829.78
MRC de l'Érable : Avis dépôt rôle et site internet	430.18
Fortin Sécurité Médic : Pansements édifice	26.92
Claire Gosselin : Ass.-salaire et frais déplacement nov. 09	118.61
Distr. R. Lachapelle : Matériels édifice	189.35
Aline Desrochers : Livres pour bibliothèque	280.27
Petite caisse : Timbres, envoi recommandé et 2 cadeaux pour ex-élus	208.21
Biolab : Analyses d'eau en nov. 09	533.12
Marius Marcoux & fils : 6 interventions réparation luminaires	454.88
Éditions juridiques FD : Mise à jour code municipal	136.93
Orapé : Cueillette nov. 09	232.50
Régie gestion des matières rés. Mauricie : Coût suppl. période crise	972.22
Protecto-sol : Vidange fosses édifice municipal	790.12
Fréchette LGL : Honoraires prof. fosse septique édifice	352.79
Goudreault Electrique : Travaux électriques fosse septique édifice	2 299.44
CER Turmel : Couvert vieille fosse septique édifice	248.33
Ciments Taschereau : Section fosse septique édifice	73.37
JU Houle : Tuyaux fosse septique édifice	92.64
Les Infiltrations Septic Pro inc. : Système fosse septique édifice	42 542.29
Béton Laurier inc. : 4 hrs grue fosse septique édifice	790.13
Carrière Plessis : Pierre pour fosse septique édifice	950.77
Soudure Marcoux : Soudure pièce fosse septique édifice	36.13
SCA des Appalaches : Huile fournaise, mat. fosse septique édifice	4 223.64
Sintra inc. : Travaux pavage Rte du 7 ^e rang et Rte Grosse-Ile	195 021.71
Pavage Lagacé : Réparation asphalte rues, rang et Pavillon récréatif	2 494.54
Sel Warwick : Réserve sel à déglacer	3 538.93
JM Samson inc. : Service pour transport asphalte en sac	22.58
Les Services Charest : 4 pneus d'hiver pour camionnette	848.82
Motoparts : Pièces camion	15.06
Sable Marco : 1 palette d'asphalte froide	590.37
René Poisson inc. : Couteaux pour camion à neige	1 262.79
Garage Marc Labrie : Rép. batterie tracteur pelouse	146.74
Michel Côté 2000 inc. : Travaux système septique édifice municipal.	17 326.32
Les Transports Maggy Beudet inc. : Système septique édifice.	14 227.89
Formules Municipales : Permis d'urbanisme.	300.15
Bell Canada : Service pour décembre.	690.83
OMH de Laurierville : Progr. suppl. au loyer pour novembre,	104.86
Régie de la Mauricie : Service pour novembre et supplément crise.	3 220.64
Gaudreau Environnement inc. : Service pour novembre.	4 623.20
Signo Tech inc. : Panneaux de signalisation.	125.48
Restaurant Le Baluchon : Souper des Fêtes.	1 357.20
Amarily B. Boilard : Pourboire souper des Fêtes.	180.00

Résolution : 2009-255

Approbation des comptes.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit

acceptée telle que présentée, et que le directeur général est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 30 novembre 2009.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 30 novembre 2009, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 1,275,542.48 \$, et des déboursés au montant de 1,164,145.79 \$, laissant un solde en caisse de 225,337.29 \$.

Varia.

Aucun sujet.

Résolution : 2009-256

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Pierrette Payeur et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

directeur général et secrétaire-trésorier.